

CÔTE D'IVOIRE



BANQUE NATIONALE
D'INVESTISSEMENT

COMPTE DES TERRAINS URBAINS (CTU)

COMITE DE GESTION

Jeudi 06 Mars 2014

à 9H 30min

BANQUE NATIONALE D'INVESTISSEMENT
=====

DIRECTION DES OPERATIONS
=====

DEPARTEMENT DES FONDS SECTORIELS
=====

COMPTE DES TERRAINS URBAINS (CTU)
=====

REUNION DU COMITE DE GESTION

Jeudi 06 mars 2014, à 9H 30

Salle de conférences du 14^{ème} étage de l'Immeuble SCIAM

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption du projet d'ordre du jour ;
- 2- Examen et adoption du procès-verbal de la réunion du Comité de Gestion du jeudi 14 novembre 2013 ; *oe*
- 3- Examen et approbation de la situation du CTU au 31 décembre 2013 ; *de*
- 4- Examen et adoption du budget 2014 ;
- 5- Divers

ORDRE DU JOUR

PROCES-VERBAL

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE GESTION
DU CTU DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2013**

Le jeudi 14 novembre 2013, à 9 heures, le Comité de Gestion du Compte des Terrains Urbains (CTU) s'est réuni dans la salle de conférences du 14^e étage de l'immeuble SCIAM, sous la présidence de Monsieur Malick T. TIO-TOURE, Directeur Général Adjoint par intérim de Banque Nationale d'Investissement (BNI), représentant Monsieur KASSI N'Da Eugène, Directeur Général Adjoint par intérim de la BNI, Président du Comité de Gestion du CTU.

Etaient présents

| | | |
|------------------|---|---|
| MM. CISSE Abouba | : | Ministère auprès du Premier Ministre Chargé de l'Economie et des Finances (MPMEF) |
| TRAORE Mefoua | : | Ministère de la Construction, du Logement, l'Assainissement et de l'Urbanisme (MCLAU) |
| APPESSIKA Kouamé | : | Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD) |

Assistaient également à cette réunion

| | | |
|------------------|---|---------|
| MME ADOM Evelyne | : | BNI/DFS |
| MM. AKE Richard | : | BNI/DFS |
| KADIO Hermann | : | BNI/DFS |
| TRA BI Goandié | : | BNI/DAF |

Le Président ouvre la séance en remerciant les membres du Comité pour leur présence.

Etant appelé à honorer d'autres engagements, le Président s'excuse auprès des membres du Comité puis se retire en invitant Madame ADOM à présider la suite des travaux.

I – ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Mme ADOM soumet à l'approbation du Comité de Gestion, le projet d'ordre du jour qui se présente comme suit :

- 1- Adoption du projet d'ordre du jour ;
- 2- Examen et adoption du procès-verbal de la réunion du mardi 29 mai 2012 ;
- 3- Examen et approbation de la situation du CTU au 31 décembre 2012 ;
- 4- Examen et adoption du Projet de budget 2013 ;
- 5- Divers

Aucune observation n'étant faite, l'ordre du jour est adopté en l'état.

II – EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU MARDI 29 MAI 2012

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la réunion du Comité de Gestion du 29 mai 2012 est adopté.

III – EXAMEN ET APPROBATION DE LA SITUATION DU CTU AU 31 DECEMBRE 2012

Sur invitation de Madame ADOM, Monsieur AKE présente la situation du Fonds au 31 décembre 2012 comme suit :

2/2

« Le présent rapport porte sur :

- les réunions ;
- les investissements ;
- les encaissements ;
- les décaissements ;
- la trésorerie ;
- les actions menées.

1- Les réunions

➤ Le Secrétariat Technique

Le Secrétariat Technique s'est réuni le 2 avril 2012.

Au cours de cette séance, le Secrétariat Technique a préparé :

- le procès-verbal de la réunion du Comité du 2 décembre 2011 ;
- le rapport d'activités 2011 ;
- et le projet de budget 2012 du CTU.

➤ Le Comité de Gestion

Le Comité de Gestion s'est réuni le 29 mai 2012.

Il a adopté le procès verbal de la réunion du 2 décembre 2011, le rapport d'activités 2011 ainsi que le budget pour l'exercice 2012.

2- Les investissements

Aucun investissement n'a été réalisé du faite de la faiblesse des ressources

3- Les encaissements

Les encaissements de l'année 2012 sont constitués des produits financiers générés au cours de l'année par les dépôts à terme. Ils s'élèvent à 7.186.756 F CFA.

4- Les décaissements

Au cours de l'année, les décaissements effectués concernent essentiellement les dépenses de fonctionnement. Il s'agit de l'achat de carburant pour les structures de gestion du Fonds, pour un montant de 2.550.000 F CFA.

5- La trésorerie

La trésorerie globale du Fonds au 31 décembre 2012 est de 232.671.565 F CFA et se décompose comme suit :

| | | |
|----------------|---|-------------------|
| Dépôts à vue | : | 7.111.765 F CFA |
| Dépôts à terme | : | 225.559.800 F CFA |

6- Les actions menées

En vue du remboursement des frais de purges des droits coutumiers des terrains acquis par le CTU et repris par l'Etat, un courrier a été adressé le 10 janvier 2012 au BNETD pour que les dossiers relatifs aux terrains produits par le CTU soit transmis à la BNI.

Un second courrier de relance, le 11 mai 2012, a été adressé au BNETD pour la restitution desdits dossiers.

Par ailleurs, sur recommandation du Comité de Gestion, par un courrier du 9 août 2012, la BNI a sollicité le concours du Ministère de l'Economie et des Finances, afin que les sommes versées par le « Groupement 4000 » pour l'acquisition du terrain CTU 3 DJIBI soit restituées par la Direction Générale des Impôts.

A ce jour, toutes ces actions sont restées sans suite. »

Après la présentation faite par Monsieur AKE, Madame ADOM invite les membres du Comité à faire des commentaires ou observations, s'il y a lieu.

Monsieur TRAORE souligne que les ressources dont dispose le Fonds sont insuffisantes pour relancer ses activités et pourtant le CTU a un rôle important à jouer dans l'aménagement des terrains en Côte d'Ivoire.

Il invite le représentant du BNETD de mener les actions pour donner une suite aux courriers de la BNI.

Madame ADOM précise qu'en ce qui concerne le remboursement des frais de purges des droits coutumiers des terrains acquis par le CTU et repris par l'Etat, c'est au Ministère en charge de l'Economie et des Finances d'intervenir et non le BNETD.

Monsieur APPESSIKA fait savoir que le BNETD a donné une suite au courrier de la BNI.

5- La trésorerie

La trésorerie globale du Fonds au 31 décembre 2012 est de 232.671.565 F CFA et se décompose comme suit :

| | | |
|----------------|---|-------------------|
| Dépôts à vue | : | 7.111.765 F CFA |
| Dépôts à terme | : | 225.559.800 F CFA |

6- Les actions menées

En vue du remboursement des frais de purges des droits coutumiers des terrains acquis par le CTU et repris par l'Etat, un courrier a été adressé le 10 janvier 2012 au BNETD pour que les dossiers relatifs aux terrains produits par le CTU soit transmis à la BNI.

Un second courrier de relance, le 11 mai 2012, a été adressé au BNETD pour la restitution desdits dossiers.

Par ailleurs, sur recommandation du Comité de Gestion, par un courrier du 9 août 2012, la BNI a sollicité le concours du Ministère de l'Economie et des Finances, afin que les sommes versées par le « Groupement 4000 » pour l'acquisition du terrain CTU 3 DJIBI soit restituées par la Direction Générale des Impôts.

A ce jour, toutes ces actions sont restées sans suite. »

Après la présentation faite par Monsieur AKE, Madame ADOM invite les membres du Comité à faire des commentaires ou observations, s'il y a lieu.

Monsieur TRAORE souligne que les ressources dont dispose le Fonds sont insuffisantes pour relancer ses activités et pourtant le CTU a un rôle important à jouer dans l'aménagement des terrains en Côte d'Ivoire.

Il invite le représentant du BNETD de mener les actions pour donner une suite aux courriers de la BNI.

Madame ADOM précise qu'en ce qui concerne le remboursement des frais de purges des droits coutumiers des terrains acquis par le CTU et repris par l'Etat, c'est au Ministère en charge de l'Economie et des Finances d'intervenir et non le BNETD.

Monsieur APPESSIKA fait savoir que le BNETD a donné une suite au courrier de la BNI.

Monsieur AKE indique que la réponse du BNETD n'était pas satisfaisante. En effet, le BNETD a fait savoir qu'il a transmis les dossiers au Ministère chargé de la Construction.

Il ajoute qu'un autre courrier de relance a été adressé au BNETD mais il est resté sans suite.

Monsieur APPESSIKA indique que le BNETD répondra au second courrier de la BNI.

Madame ADOM souligne que le problème des dossiers du CTU ne sera pas résolu par courrier.

Elle demande au BNETD de faire le point des dossiers du CTU transmis à l'AGEF.

Monsieur TRAORE propose que le Comité demande une audience avec le Directeur Général du BNETD afin de trouver une solution.

Madame ADOM rappelle que le Directeur Général du BNETD est représenté au Comité de Gestion et qu'une audience avec lui n'est pas nécessaire.

Monsieur APPESSIKA rassure le Comité qu'il présentera à nouveau la situation du CTU à son Directeur Général afin de trouver une suite favorable.

Il demande qu'une copie du dernier courrier de la BNI lui soit transmise.

Madame ADOM, rappelle que le Comité de Gestion lors de sa dernière réunion a recommandé que:

- le BNETD écrive au Ministère de la Construction, de l'Assainissement et de l'Urbanisme avec ampliation la BNI, au plus tard le 12 juin 2012, pour demander de lui faire parvenir les dossiers des terrains du CTU au moment du transfert des activités du Service des Ventes Immobilières (SVI) à l'AGEF ;
- les recherches soient faites au Ministère de la Construction, de l'Assainissement et de l'Urbanisme afin de reconstituer les dossiers relatifs aux terrains du CTU ;
- le BNETD fasse le point des terrains du CTU lors du transfert des activités du Service des Ventes Immobilières (SVI) à l'AGEF et transmette à la BNI une copie de la convention passée entre le BNETD et l'AGEF ;
- le Secrétariat Technique fasse le point du dossier Akouédo-Est avec toutes les structures impliquées dans cette opération ;

- 67
- la BNI finalise le courrier à adresser au Ministre de l'Economie et des Finances pour le reversement des sommes dues au CTU ;
 - chaque membre du Comité mène au sein de la structure qu'il représente, des actions pouvant permettre au CTU de relancer ses activités.

Après avoir fait le point des recommandations, le Comité constate que la quasi-totalité des diligences ne sont pas accomplies.

Le Comité renouvelle les mêmes recommandations et invite les différentes parties impliquées à faire diligence.

Madame ADOM demande qu'un délai soit donné au BNETD pour la transmission des informations à la BNI.

Monsieur APPESSIKA répond qu'il n'est pas nécessaire de lui fixer un délai car il a une obligation de résultat. Seulement, il souhaite être rappelé régulièrement pour s'assurer que les actions sont bien menées à son niveau.

Monsieur CISSE propose qu'un courrier soit adressé à l'AGEF afin d'avoir les informations sur les dossiers qui lui ont été transmises par le BNETD.

Monsieur AKE informe le Comité qu'il n'existe pas de relation directe entre le CTU et l'AGEF et qu'un courrier a déjà été adressé à cette structure sans suite favorable.

Il souligne qu'en dehors des remboursements attendus, d'autres actions doivent être menées pour obtenir des dotations nouvelles à l'effet de permettre la relance des activités du CTU.

Monsieur TRAORE veut savoir si le CTU peut soutenir financièrement les entreprises privées par l'octroi de prêts pour l'aménagement des terrains.

Madame ADOM répond que l'aménagement de terrains nécessite des ressources importantes et précise que l'activité d'octroi de prêt n'est pas prévue dans le décret du Fonds.

Monsieur TRAORE propose que, si les textes du CTU le permettent, le Fonds finance l'acquisition des terrains et que l'aménagement soit supporté par les aménageurs.

Monsieur APPESSIKA demande au Secrétariat Technique d'étudier les sources possibles de mobilisation de ressources pour le Fonds.

82

Suite à ces échanges, la situation financière du CTU pour l'année 2012, est adoptée.

RESOLUTION N°1 : relative à l'approbation de la situation du CTU au 31 décembre 2012

Le Comité après discussion, approuve la situation du CTU au 31 décembre 2012.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RECOMMANDATION N°1 : relative à l'approbation de la situation du CTU au 31 décembre 2012

Après avoir entendu l'exposé sur la situation du CTU au 31 décembre 2012, le Comité recommande que :

- le BNETD transmette à la BNI les informations relatives aux terrains produits par le CTU et au transfert de la gestion des lots du Fonds à l'AGEF ;
- les recherches soient faites au Ministère chargé de la Construction afin de reconstituer les dossiers relatifs aux terrains du CTU ;
- le Secrétariat Technique fasse le point du dossier Akouédo-Est avec toutes les structures impliquées dans cette opération ;
- la BNI finalise le courrier à adresser au Ministre de l'Economie et des Finances pour le reversement des sommes dues au CTU ;
- chaque membre du Comité mène au sein de la structure qu'il représente, des actions pouvant permettre au CTU de relancer ses activités.
- le Secrétariat Technique étudie et présente au Comité de Gestion les sources possibles de mobilisation de ressources pour le Fonds.

IV – EXAMEN ET ADOPTION DU PROJET DE BUDGET 2013

Sur invitation de Madame ADOM, Monsieur AKE présente le projet de budget 2013 du CTU comme suit :

« Compte tenu du faible niveau des ressources du Fonds, le projet de budget ne concerne que les dépenses de fonctionnement.

Il s'équilibre en Ressources et en Emplois à la somme de 7.600.000 F CFA et se décompose comme suit :

- En Emplois, les dépenses de fonctionnement sont estimées à 7.600.000 F CFA ;
- Et en Ressources, les produits des placements évalués à 7.600.000 F CFA.

AU TITRE DES EMPLOIS

Les dépenses de fonctionnement du Fonds estimées à 7.600.000 F CFA pour l'exercice 2013 sont constituées du remboursement à la BNI des frais de fonctionnement occasionnés par la gestion du Fonds, ainsi que de la supervision du Comité de Gestion et du Secrétariat Technique.

➤ **Remboursement des frais de fonctionnement de la BNI**

Conformément aux règles de fonctionnement de la BNI, chaque Fonds National créé en son sein doit rembourser à la Banque, le montant des charges occasionnées par son fonctionnement.

A ce titre, cette somme a été fixée à 5.000.000 FCFA pour l'année 2013.

➤ **Supervision Secrétariat Technique et Comité de Gestion**

Dans le cadre des activités du Fonds, il est prévu des frais de carburant et de supervision pour les membres des structures de gestion du CTU d'un montant de 2.600.000 FCFA.

Les dépenses de fonctionnement d'un montant total de 7.600.000 F CFA seront entièrement financées par les produits des placements.

AU TITRE DES RESSOURCES

La couverture des Emplois sera assurée par les produits de placements.

G/O

Estimés à 7.600.000 F CFA en 2013, ces produits serviront à couvrir les dépenses de fonctionnement du Fonds.

Au total, le budget du CTU pour l'exercice 2012 s'équilibre, en Ressources et en Emplois, à la somme de 7.600.000 F CFA. »

Après la présentation faite par Monsieur AKE, Madame ADOM invite les membres du Comité, à faire des observations ou commentaires s'il y a lieu.

Monsieur TRAORE indique qu'il est nécessaire de trouver rapidement des ressources pour relancer les activités du Fonds.

Monsieur APPESSIKA veut savoir, en dehors des dotations de l'Etat, les autres sources de financement dont disposent les autres Fonds.

Madame ADOM répond qu'en dehors des dotations de l'Etat, certains Fonds disposent de ressources d'emprunts ou de redevance ou des produits des remboursements pour les Fonds de prêts.

Monsieur APPESSIKA souhaite que des demandes d'approvisionnement des comptes du CTU soient formulées à l'Etat.

Monsieur TRAORE fait savoir que chaque année des demandes d'approvisionnement du compte du Fonds sont adressées à l'Etat.

C'est ainsi que le Compte de Mobilisation pour l'Habitat (CDMH) et le Fonds de Soutien de l'Habitat (FSH) bénéficieront du financement de l'Etat dans le cadre de la réalisation du projet de logements sociaux du Gouvernement. Par contre, aucune dotation n'est prévue pour le CTU.

Monsieur CISSE recommande de revoir les textes du CTU pour étudier la possibilité d'accorder des prêts aux aménageurs privés.

Monsieur APPESSIKA souhaite que si l'option d'octroi de prêt aux aménageurs par le CTU est retenue, les dispositions soient prises pour garantir les remboursements.

Monsieur AKE fait savoir que le système bancaire peut soutenir les entreprises privées.

Après discussion, le Comité adopte le budget du CTU pour l'exercice 2013.

REC

RESOLUTION N° 2 : relative à l'adoption du Budget 2013

Le Comité de Gestion, après examen et analyse du projet de Budget 2013 décide de l'adopter. Il s'équilibre en Ressources et en Emplois à la somme de 7.600.000 F CFA.

Ce budget ne comporte en emplois que les dépenses de fonctionnement pour un montant de 7.600.000 F CFA :

- Remboursement des frais de gestion à la BNI : 5.000.000 F CFA
- Supervision du Comité de Gestion et du Secrétariat Technique : 2.600.000 F CFA

La couverture des dépenses se fera par les produits de placements à hauteur de 7 600 000 F CFA.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

V – DIVERS

Monsieur AKE souhaite savoir s'il est possible pour le Fonds, malgré son niveau de ressources faible, d'acquérir des terrains.

Monsieur TRAORE répond que les prix au mètre carré des purges de terrains sont de 2.000 F CFA dans le district d'Abidjan, 1.500 F CFA dans le district de Yamoussoukro et 1.000 F CFA pour les autres régions à l'intérieur du pays.

Les paiements, pour l'acquisition des parcelles pouvant être étalés, le CTU peut acquérir des terrains à condition de respecter les échéances de règlements.

Il ajoute que des terrains peuvent être trouvés à DABOU et à Jacquville.

Madame ADOM demande au Ministère chargé de la Construction de proposer des terrains pour que le Secrétariat Technique puisse faire des simulations.

RECOMMANDATION N°2 : relative aux terrains pouvant être acquis par le CTU.

046

Après discussion, le Comité recommande que le Ministère chargé de la Construction fasse des propositions de terrains qui pourraient être acquis par le CTU et que le Secrétariat Technique fasse des simulations.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures.

P/ le Président du Comité de Gestion
P/O Le Directeur Général Par intérim

Le Secrétaire de séance

Malick T. TIO-TOURE

Richard AKE

SITUATION DU CTU AU 31 DECEMBRE 2013

SITUATION DU CTU AU 31 DECEM

nement les

Le Compte des Terrains Urbains (CTU) est créé par 1987 dans le cadre du Projet de Développement U Banque Mondiale. Il a pour objet l'amélioration d propriété foncière, le financement par l'Etat de commercialisation des terrains à bâtir.

Le présent rapport présente la situation du CTU pour au 31 décembre 2013.

1- Les réunions

➤ *Le Secrétariat Technique*

Le Secrétariat Technique a tenu une réunion le 28 octobre 2013 pour préparer les dossiers à soumettre au Comité de Gestion.

➤ *Le Comité de Gestion*

Le Comité s'est réuni le 10 novembre 2013.

Au cours de cette rencontre, le Comité de Gestion a adopté :

- Le procès-verbal de la réunion du 29 mai 2012 ;
- La situation du CTU au 31 décembre 2012 ;
- Le budget 2013.

2- Les encaissements

Les encaissements de l'année sont uniquement constitués par les produits financiers générés par les Dépôts à Terme. Ils s'élèvent à 7.661.831 F CFA.

SITUATION DU CTU AU 31 DECEMBRE 2013

Le Compte des Terrains Urbains (CTU) est créé par décret n°87-368 du 1er avril 1987 dans le cadre du Projet de Développement Urbain Phase 3 financé par la Banque Mondiale. Il a pour objet l'amélioration des conditions d'accès à la propriété foncière, le financement par l'Etat de la production et de la commercialisation des terrains à bâtir.

Le présent rapport présente la situation du CTU pour au 31 décembre 2013.

1- Les réunions

➤ *Le Secrétariat Technique*

Le Secrétariat Technique a tenu une réunion le 28 octobre 2013 pour préparer les dossiers à soumettre au Comité de Gestion.

➤ *Le Comité de Gestion*

Le Comité s'est réuni le 10 novembre 2013.

Au cours de cette rencontre, le Comité de Gestion a adopté :

- Le procès-verbal de la réunion du 29 mai 2012 ;
- La situation du CTU au 31 décembre 2012 ;
- Le budget 2013.

2- Les encaissements

Les encaissements de l'année sont uniquement constitués par les produits financiers générés par les Dépôts à Terme. Ils s'élèvent à 7.661.831 F CFA.

3- Les décaissements

Les décaissements effectués d'un montant global de 7.550.000 CFA concernent les dépenses de fonctionnement. Il s'agit de :

- Remboursement des frais de gestion du Fonds : 5.000.000 F CFA ;
- Supervision Comité Directeur et Secrétariat Technique : 2.550.000 F CFA.

4- La trésorerie

La trésorerie globale du Fonds au 31 décembre 2013 est de 233.401.137 F CFA et se décompose comme suit :

| | | |
|----------------|---|-------------------|
| Dépôts à terme | : | 225.559.800 F CFA |
| Dépôts à vue | : | 7.841.337 F CFA |

ANNEXES

PRODUITS FINANCIERS PERCUS PAR LE CTU EN 2013

| LIBELLES | Montant | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre | TOTAL |
|--------------------------------------|-------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|------------------|
| DAT à 1 mois (0000180.00.11) | 200 000 000 | 567 342 | 585 644 | 512 439 | 567 342 | 585 644 | 567 342 | 585 644 | 585 644 | 567 342 | 549 041 | 603 945 | 549 041 | 6 826 410 |
| BSIE/DAT à 1 mois (0000180.10.02) | 25 559 800 | 72 359 | 67 974 | 72 359 | 65 781 | 72 359 | 65 781 | 70 167 | 72 359 | 67 974 | 70 167 | 67 974 | 70 167 | 835 421 |
| TOTAL | | 639 701 | 653 618 | 584 798 | 633 123 | 658 003 | 633 123 | 655 811 | 658 003 | 635 316 | 619 208 | 671 919 | 619 208 | 7 661 831 |

TABLEAU D'EXECUTION DU BUDGET 2013 DU CTU

| DESIGNATIONS | BUDGET 2013 | REALISATION | Taux de réalisation |
|---|------------------|------------------|---------------------|
| I-FONCTIONNEMENT | | | |
| Remboursement des frais de gestion à la BNI | 5 000 000 | 5 000 000 | 100,00% |
| Supervision Comité Directeur et Secrétariat Technique | 2 700 000 | 2 550 000 | 94,44% |
| TOTAL GENERAL | 7 700 000 | 7 550 000 | 98,05% |

PROJET DE BUDGET 2014

PROJET DE BUDGET 2014 DU CTU

INTRODUCTION

Le Compte des Terrains Urbains (CTU), créé par décret n°87-368 du 1er avril 1987 dans le cadre du Projet de Développement Urbain Phase 3 financé par la Banque Mondiale, a pour objet l'amélioration des conditions d'accès à la propriété foncière, le financement par l'Etat de la production et de la commercialisation des terrains à bâtir.

PRESENTATION DU BUDGET 2014

Pour l'année 2014, le budget relatif à la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, s'équilibre en Ressources et en Emplois à la somme de **7.600.000 F CFA.** ✓

Il se décompose comme suit :

- En Emplois, de dépenses de fonctionnement pour une dotation de 7.600.000 FCFA ; ✓
- Et en Ressources, de produits des placements pour 7.600.000 F CFA. ✓

PROJET DE BUDGET 2014 DU CTU

| EMPLOIS | | RESSOURCES | | | |
|--|------------------|------------------|-------------------------|------------------|------------------|
| RUBRIQUES | BUDGET 2014 | BUDGET 2013 | RUBRIQUES | BUDGET 2014 | BUDGET 2013 |
| FONCTIONNEMENT | | | | | |
| Remboursement des frais de gestion à la BNI | 5 000 000 | 5 000 000 | | | |
| Supervision Comité de Gestion et Secrétariat Technique | 2 600 000 | 2 600 000 | Produits des placements | 7 600 000 | 7 600 000 |
| TOTAL GENERAL | 7 600 000 | 7 600 000 | TOTAL GENERAL | 7 600 000 | 7 600 000 |

A/ AU TITRE DES EMPLOIS

Les emplois du Fonds estimés à 7.600.000 F CFA pour l'exercice 2014 concernent essentiellement les dépenses de fonctionnement et sont constituées par le remboursement à la BNI des frais de fonctionnement occasionnés par la gestion du Fonds, ainsi que la supervision du Comité de Gestion et du Secrétariat Technique.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

➤ Remboursement des frais de fonctionnement de la BNI

Conformément aux règles de fonctionnement de la BNI, chaque Fonds National créé en son sein doit rembourser à la Banque, le montant des charges occasionnées par son fonctionnement.

A ce titre, cette somme a été fixée à 5.000.000 FCFA pour l'année 2014.

➤ Supervision Secrétariat Technique et Comité de Gestion

Dans le cadre des activités du Fonds, il est prévu des frais de carburant et de supervision pour les membres des structures de gestion du CTU d'un montant de 2.600.000 FCFA.

Les dépenses de fonctionnement d'un montant total de 7.600.000 F CFA seront entièrement financées par les produits des placements.

B/ AU TITRE DES RESSOURCES

Pour assurer la couverture des Emplois, le CTU dispose des produits de ses placements.

LES PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits sur les dépôts à terme attendus d'un montant de 7.600.000 F CFA serviront à couvrir les dépenses de fonctionnement du Fonds.

CONCLUSION

Au total, le budget du CTU pour l'exercice 2014 s'équilibre, en Ressources et en Emplois, à la somme de 7.600.000 F CFA.

